

**MAIRIE
DE LESCURE
D'ALBIGEOIS
81380**

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 22 JUIN 2026

Le vingt-deux juin 2026, à dix-huit heures, le **Conseil Municipal de LESCURE D'ALBIGEOIS**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard DELBRUEL, Maire.

Présents : Bernard DELBRUEL, Yves MONTEILLET, Françoise CHINCHOLLE, Nassera ABADLIA, Olivier LEBRUN, Patrizia DRY, Francis ALARY, Martine DELEUZE, Christian DUMAY, Laurence GUIRAUD, Laurent JEANNIN, Inès LEBAILLY, Franck GARRIC, Liliane ESPIE, Robin COT, Patricia COMBETTES, David POUTRAIN, Carole SEGURA, Maxime FONTANILLE, Bénédicte LEYMARIE, Ghislain PELLIEUX, Claudette ROUQUETTE-BAULES, Alain CANAC, Jérôme SABRIE.

Absents excusés représentés : Sophie SANCHEZ (Alain CANAC).

Absents excusés non représentés :

Absents non excusés non représentés : Denis ROUQUETTE, Jean-Claude RAFFANEL.

Secrétaire de séance : Liliane ESPIÉ.

Nombre de conseillers

En exercice : 27

Présents : 24

Votants : 25

Date de convocation :

15/06/2026

Date d'affichage :

15/06/2026

Numéro : 44/2026

**DÉSIGNATION DU REPRESENTANT AU POLE FUNERAIRE DE L'ALBIGEOIS ET DE
L'AUTAN**

La commune de Lescure-d'Albigeois est actionnaire de la Société publique locale (SPL) Pôle funéraire public de l'Albigeois et de l'Autan, dont l'objet social porte notamment sur :

- la crémation,
- le service extérieur des pompes funèbres,
- toutes activités accessoires autorisées.

L'activité de la société concerne principalement l'exploitation du crématorium d'Albi et le service des pompes funèbres sur l'ensemble des communes actionnaires de la société. Cette SPL a été créée en 2011 autour de la ville d'Albi et comprend aujourd'hui 43 communes ainsi que la communauté de commune de Sor et Agout.

Conformément à l'article L.1524-5 du Code général des collectivités territoriales, la commune est représentée au sein de la société par un représentant désigné par le conseil municipal. Suite au renouvellement général du Conseil municipal il appartient à la commune, en sa qualité d'actionnaire de la SPL, de désigner un nouveau représentant appelé à siéger et à participer aux assemblées de la société.

Il est proposé au conseil municipal de désigner Monsieur Yves MONTEILLET en qualité de représentant de la commune de Lescure-d'Albigeois au sein de la Société Publique Locale Pôle Funéraire Public de l'Albigeois et de l'Autan.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2121-33 et L. 1524-5.
- Considérant l'exposé ci-dessus,

APRES AVOIR DELIBÉRÉ,

DESIGNE Monsieur Yves MONTEILLET en qualité de représentant de la commune de Lescure-d'Albigeois au sein de la Société Publique Locale Pôle Funéraire Public de l'Albigeois et de l'Autan.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Envoyé en préfecture le 26/06/2026

Reçu en préfecture le 26/06/2026

Publié le 22/06/2026

ID : 081-218101442-20260622-DELIB_44_2026-DE



Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour copie certifiée conforme au registre.

**Le Maire,
Bernard DELBRUEL**

A blue circular official stamp of the 'Mairie de Lescure d'Albigeois' is partially obscured by a large, dark, handwritten signature.

**La Secrétaire de séance,
Liliane ESPIÉ**

A dark, handwritten signature, likely of Liliane Espié, written over a light blue circular official stamp.